



LANÇON - INFO

avril 2010 - n° 152

www.lancon-provence.fr

Bulletin Municipal d'Informations Brèves



MÉDIATHÈQUE DU ROULAGE - LIRE ENSEMBLE

La communauté d'agglomérations AgglopoLe Provence organise pour la 5^{ème} année consécutive la manifestation « Lire Ensemble » avec les bibliothèques du territoire **du 16 au 30 avril 2010**. Le thème retenu cette année est « *Voyageurs en Méditerranée* ».

Dans ce cadre, la Médiathèque du Roulage propose 2 spectacles :

- le mardi 20 avril à 19h : « *Les voyages de Sinbad le Marin* » par Layla DARWICHE. Tout public à partir de 12 ans – Durée : 1h15 - Entrée libre.
- le mercredi 28 avril à 17h30 : « *La dune dans la valise* » par la Compagnie L'Epice-Rit - conte, marionnettes, chant - Pour les enfants de 4 à 10 ans – Durée : 45 mn. Entrée libre.

Informations et réservations au 04.90.42.98.30

PASS FONCIER

Le vendredi 5 mars s'est déroulée, en mairie, une petite réception autour des premiers bénéficiaires du PASS Foncier.

Ce dispositif est une aide à l'acquisition maîtrisée de leur logement par des primo-accédants ; il permet à ces jeunes ménages, grâce au versement d'une subvention municipale de 3 000 ou 4 000 €, de bénéficier de l'application d'une TVA à 5,5%, d'un financement par prêt à taux zéro, et de la gratuité des frais notariés qui sont pris en charge par le promoteur.

Nous nous félicitons du partenariat actif entre le promoteur – KHOR Immobilier – et la Commune, qui a permis à huit jeunes ménages de bénéficier de ce dispositif.

Autre sujet de satisfaction : Lançon est la première commune du Département à mettre en place ce dispositif.

LA BERGERIE - MAISON DES ARTS ET TRADITIONS PROVENÇALES

Les **24 et 25 avril, 1^{er} et 2 mai**, la Maison des Arts et Traditions Provençales ouvrira ses portes pour vous faire découvrir le **Costume Provençal** : une promenade, du rez-de-chaussée au premier étage, aux XVIII^e et XIX^e siècles, en passant par Arles, Aix et Marseille, restituant l'image de la Femme Provençale et de son goût de l'élégance.



ELECTIONS REGIONALES DES 14 & 21 MARS
TOUS LES RESULTATS DE LA COMMUNE EN PAGES CENTRALES

INAUGURATION DES ETABLISSEMENTS HÖRMANN À LA COUDOULETTE

Le vendredi 12 mars 2010 a eu lieu l'inauguration de l'Agence Sud de la Société HÖRMANN France, sur le parc d'activités de la Coudoulette.

Entreprise allemande, leader européen de la construction de portes et d'automatismes pour l'industrie et l'habitation, cette société a installé, à Lançon, le siège de son Agence Sud, jusqu'ici implanté à Vitrolles, afin de pouvoir rayonner sur le secteur couvrant le grand sud-est, entre les frontières italienne et espagnole.

Cette inauguration clôture une procédure qui a commencé le 2 juillet 2004, jour du premier contact, pour se terminer par la délivrance d'un permis de construire modificatif accordé le 4 janvier 2010 pour une SHON totale de 5594 m². Le bâtiment abrite le siège social de l'agence HÖRMANN France Sud, un showroom de 190 m², et un entrepôt de 2588 m².

Cette installation, qui suit de quelques mois l'installation de BISICO (entreprise spécialisée dans le matériel et la formation en soins dentaires et soutenue par un groupe américain), confère au parc d'activités de la Coudoulette un rayonnement international et confirme le bien-fondé des efforts de l'équipe municipale pour l'aménagement et la commercialisation de ce secteur.

TRAVAUX – SÉCURITÉ SUR LE BOULEVARD VICTOR HUGO

Les Lançonnois ont pu constater, récemment, la mise en place d'un nouveau ralentisseur sur le boulevard Victor Hugo, à proximité de la pharmacie MAURY. Cet équipement répond au souci d'améliorer la sécurité sur le boulevard entre la Médiathèque et la pharmacie, aux abords du foyer « l'Escapade ».

Dans le même objectif, nous avons également posé des plots anti-stationnement sur le trottoir sud du boulevard, et nous poursuivrons prochainement par la mise en place de nouvelles barrières destinées à empêcher le stationnement sur le trottoir nord, de part et d'autre du foyer repas.

Les administrés doivent comprendre qu'en agglomération, la vitesse est limitée et que les trottoirs sont réservés exclusivement à la circulation des piétons.

TRAVAUX – CHEMIN DES BAÏSSES

Une première tranche de travaux de réfection de la chaussée, dans sa section la plus détériorée, est en cours de réalisation sur le chemin des Baïsses. La complète terminaison de ce chemin, jusqu'au hameau, sera conduite dans le courant du deuxième semestre 2010.

Cette réalisation répond logiquement à la longue attente des usagers et des riverains de ce chemin. Mais il est rappelé à tous que la vitesse reste réduite à 50 km/h sur cette voie !

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le Conseil Général nous informe que, après la RD17, c'est au tour de la RD67e (Quatre Termes-Coudoux) de faire l'objet de travaux de débroussaillage, de part et d'autre de la voie, dans le cadre du programme établi pour le premier semestre 2010 (voir L.I. n°1 50 de février).

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Depuis le début de l'année, les vingt élus ont eu l'opportunité de visiter les locaux du Conseil Général 13, où ils ont été chaleureusement accueillis par M. Jean-Pierre MAGGI, à qui ils ont pu poser un certain nombre de questions.

Ils ont participé à une réunion de prévention santé, proposée aussi aux CM2 de la commune et animée par une éducatrice santé d' « Espaces Santé Jeunes » ; les thèmes abordés ont été choisis auparavant par les enfants en groupe de travail : l'entrée au collège (angoisse, appréhension, racket, communication, interdits), vie affective, sexualité... autant de questions que commencent à se poser ces adolescents en devenir. Les échanges ont été très riches, entre les 30 enfants présents, et les adultes.

Ils se sont ensuite retrouvés pour de nouveaux échanges avec Célia et Alexandra le mercredi après midi : de nouveaux rendez-vous sont déjà fixés.

Le CMJ a également participé au carnaval, en défilant aux couleurs de l'Europe : les 27 pays étaient représentés par petits et grands, car les parents ont répondu largement présents pour ce moment festif.

Mercredi 17 mars, ils ont eu la chance d'être invités à la base aérienne 701 de Salon de Provence. Ils ont pu assister à un entraînement de voltige aérienne (champion du monde), discuter avec les pilotes, ainsi qu'avec un formateur de vol en planeur (dans lequel ils sont montés).

Après la tour de contrôle et la salle des radars, ils ont eu quelques cadeaux dans le temple en présence du colonel qui a pris le temps de les accueillir.

Les actions prévues pour avril et mai : le 2^{ème} numéro du CMJ Scope ; les commissions et groupes de travail ; les commissions menus ; une répétition chorale pour le défilé du 8 mai...

E T A T C I V I L NAISSANCES

La Municipalité souhaite la bienvenue à :

Jean Robert Serge DHERSIN	le 15 février
Lou Montaine BERARD	le 15 février
Noah AUGUGLIARO	le 21 février
Kiara Maïli Céline ROCHE	le 9 mars
Emma Nelly PINEAU	le 11 mars
Téo Vincent Angel GIL	le 14 mars

DÉCÈS

La Municipalité présente ses condoléances aux familles de :

Yves KLENIEC	le 7 mars
Fernand CANALIS	le 11 mars
Mireille SERRE née GIRAUD	le 19 mars
Michel LAFORCE	le 21 mars
Jeanne PERENNEC	le 22 mars

MARIAGES

La Municipalité adresse ses vœux de bonheur à :

Céline COURDY et Franck FORAY	le 6 février
-------------------------------	--------------



COMMUNE DE LANÇON-PROVENCE

ARRÊTÉ A/18-10

**OBLIGATION DE RAMASSAGE
DES DÉJECTIONS CANINES**

Le Maire de la Commune de LANÇON-PROVENCE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L 1311-2 et 1312-1,

VU le Code de la voirie routière, et notamment l'article R 116-2,

VU le Code pénal, et notamment l'article R 610-5,

VU le Code de procédure pénale, et notamment l'article 16,

VU le règlement sanitaire départemental,

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable, afin de conserver un bon état de propreté et de salubrité du domaine public communal, de réprimer les déjections canines,

ARRÊTE

Article 1 : Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Article 2 : Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Article 3 : En cas de non respect de l'interdiction à l'article 1^{er}, les infractions au présent arrêté sont passibles d'une contravention de 1^{ère} classe.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et aux parcs, jardins et espaces concernés par ces dispositions et le public pourra le consulter en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de Gendarmerie,
- Mme et Ms les Policiers Municipaux,
- Centre Technique Municipal.

Fait à Lançon, le 15 mars 2010
Georges VIRLOGEUX
Maire de Lançon-Provence

MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES - RÉGLEMENTATION

Chambres d'hôtes

Dispositions en vigueur selon décret n°2007-1173 d u 3 août 2007

L'obligation de déclaration auprès du maire du lieu de l'habitation concernée est préalable à l'offre de location, conformément aux dispositions de l'article L 324-4 du Code du Tourisme.

Elle est adressée par lettre recommandée, voie électronique ou dépôt et fait l'objet d'un accusé de réception.

Elle doit comporter les informations suivantes : identification du domicile de l'habitant, nombre de chambres mises en location, nombre maximal de personnes susceptibles d'être accueillies et indication de la ou des périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information qui y figurent doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Le formulaire *Cerfa* (n° 13566*01) est disponible en mairie (Service Communication) ou sur le site www.service-public.fr

Meublés de tourisme

Dispositions en vigueur selon décret n°2009-1652 d u 23 décembre 2009

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé, que celui-ci fasse ou non l'objet d'un classement ultérieur.

L'article 16 du décret précité prévoit que les loueurs de meublés de tourisme mis en location à la date de publication du décret ont l'obligation de procéder à la déclaration susvisée au plus tard le 1^{er} juillet 2010.

La déclaration est adressée au maire et fait l'objet d'un accusé de réception. Le formulaire *Cerfa* (n° 14004*01) est disponible en mairie (Service Communication, ou sur le site www.service-public.fr

Les personnes déjà détentrices d'un arrêté préfectoral de classement concernées par cette nouvelle obligation seront destinataires d'un courrier d'information qui leur sera adressé directement par les services de la Préfecture.

Un dispositif de sanctions sous la forme de contraventions de 3^{ème} classe applicable en cas de non respect de l'obligation de déclaration régissant les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme prévue aux articles L 324-4 et L 324-1 du Code du Tourisme est par ailleurs instauré aux articles R 324-1-2 et R 324-16 du même Code.

LIBÉBUS AGGLOPOLE

En raison des travaux sur le boulevard Foch à Salon, la gare routière urbaine et la gare routière interurbaine seront transférées sur le parking sud de Morgan, à compter du 22 mars et ce jusqu'au 31 mai 2010.

De plus, pour les lignes 2, 3, T1 et scolaire A, l'arrêt "Foch" ne sera pas desservi du lundi 22 mars au lundi 31 mai 2010 inclus. Les personnes souhaitant emprunter ces lignes sont priées de se reporter à l'arrêt "Morgan". Les déviations d'itinéraires occasionnées par ces travaux entraîneront du retard sur les lignes. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes garçons nées en avril/mai/juin 1994 doivent se faire recenser avant le 30 juin 2010. Ils doivent se présenter au bureau de recensement de la Mairie, **dès leur seizième anniversaire**, munis des pièces obligatoires suivantes :

- livret de famille et carte d'identité ;
- carte d'identité des parents si ces derniers sont nés à l'étranger.

AGRICULTURE – REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA T.I.C.

La Taxe Intérieure de Consommation (T.I.C.) sur le fuel domestique, le fioul lourd et le gaz naturels, utilisés à des fins agricoles, fait l'objet d'une mesure de remboursement partiel de la part des services préfectoraux, pour les dépenses de l'année 2009.

Les critères d'accès au dispositif et les pièces à transmettre sont identiques à ceux de l'an passé. Les formulaires sont disponibles en mairie, auprès de la Chambre d'Agriculture, de certains organismes professionnels agricoles, et sur le site www.ddaf13.agriculture.gouv.fr

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 mai 2010, à l'adresse suivante : Trésorerie Générale des Bouches-du-Rhône, cellule remboursement TIC, service dépense-règlement, 183 avenue du Prado, 13357 Marseille cedex 20.

RAPPORT ET CONCLUSIONS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Du 2 au 20 novembre 2009, une enquête parcellaire complémentaire, concernant le pipeline Fos-sur-mer/Manosque, a été diligentée sur diverses communes des Bouches-du-Rhône (dont Lançon), au profit de la société SAGESS (Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité).

Conformément aux dispositions de l'article R11-11 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une copie du rapport et des conclusions du Président de la commission d'enquête est tenue à la disposition du public. Elle est consultable auprès de la Direction des Services Techniques, aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie.

ITINERAIRE ITER

Par arrêté préfectoral en date du 8 février 2010, les agents désignés par M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA sont autorisés à occuper, sur le territoire de notre commune, des terrains privés, et ce pour une durée de 5 ans. Cette décision, qui entre dans le cadre du projet ITER, est prise afin de permettre la réalisation des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres, pour permettre le passage du convoi test.

Cette autorisation s'applique au personnel des sociétés « La Compagnie des Forestiers », « SERPE » et des entreprises sous-traitantes.

Les parcelles privées concernées par cette occupation temporaire sont situées aux lieux-dits « Les Sabouillons Nord » et « Les Sabouillons Sud » : elles portent les numéros 1341, 1349, 303, 302, 301, 2073 et 2072. Les propriétaires intéressés sont avisés individuellement par notification.

LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Avec les beaux jours, le marché du mardi matin retrouve sa belle animation. L'intérêt économique et social de cet évènement est important, tout comme l'ambiance provençale traditionnelle qui y règne.

Les étals sont variés, et offrent aux ménages des produits du terroir et de saison, qu'il convient sûrement de privilégier pour leur qualité plus naturelle et environnementale.

CIMETIERE – ENTRETIEN ET FLEURISSEMENT

La Municipalité remercie les personnes qui fréquentent le cimetière, pour leur gentillesse à s'occuper des monuments commémoratifs et publics et des plantations qui les ornent. Néanmoins, elle les prie de s'en abstenir.

En effet, le lieu est entretenu par un agent communal, et les pots et jardinières fleuris sont soignés, arrosés, nettoyés, taillés au moment où la saison l'exige ; certaines variétés sont également laissées sécher intentionnellement, pour en récupérer les graines ... Il n'y a pas de négligence, seulement un respect des cycles naturels.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

La réglementation relative à la lutte contre les nuisances sonores vise à protéger la santé et la tranquillité publiques et interdit tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, de jour comme de nuit.

Elle s'applique aux voies et lieux accessibles au public, aux activités professionnelles, artisanales et de loisirs, aux activités non professionnelles, aux locaux d'habitation et à l'urbanisme. Des contraventions de différentes classes peuvent sanctionner les infractions constatées.

Des dérogations individuelles ou collectives peuvent être accordées par le maire, lors de circonstances particulières ou exceptionnelles (telles que manifestations commerciales, sportives, musicales, travaux...). Une dérogation permanente est accordée pour Noël, le Jour de l'An, la Fête de la Musique et la Fête Nationale du 14 Juillet.

Les normes de bon voisinage, outre les règles tacites qu'elles impliquent, sont dictées principalement par les articles 7, 8 et 9 de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000 :

☞ Tous travaux effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que :

- **de 8h à 12h et de 14h à 20h, du lundi au samedi inclus ;**
- **de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.**

☞ Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin que les installations en fonctionnement et le comportement des personnes ne soient pas source de nuisances sonores.

☞ Les propriétaires d'animaux et détenteurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires propres à éviter une gêne pour le voisinage.

LE C.C.A.S. & LE SERVICE SOLIDARITÉ EMPLOI VOUS INFORMENT ...

En ces périodes difficiles, le coût des charges d'électricité et de chauffage a un impact important sur le budget des ménages. Il existe des « tarifs sociaux » pour limiter la charge financière tant au niveau de l'abonnement que de la consommation.

Les tarifs sociaux électricité et gaz

Les tarifs sociaux constituent la tarification spéciale, produit de première nécessité pour l'électricité (TPN), et le tarif spécial de solidarité pour le gaz (TPS), respectivement institués par les lois de février 2000 et de janvier 2003. Ils permettent de bénéficier d'une réduction, tant de la part « abonnement » que de la part « consommation », sur les factures d'électricité ou de gaz.

Quelles sont les personnes bénéficiaires ?

Ces tarifs sont destinés aux clients, pour leur résidence principale, titulaires d'un contrat individuel de fourniture d'électricité ou de gaz naturel.

Les foyers alimentés par un chauffage collectif au gaz naturel peuvent également bénéficier du Tarif Spécial de Solidarité.

Le bénéfice de l'un ou l'autre de ces tarifs est conditionné aux ressources du foyer, qui ne peuvent excéder le plafond annuel ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), selon la composition du foyer. La liste des ayants droit est établie par les organismes d'assurance maladie.

Ainsi, les clients éligibles sont signalés chaque trimestre aux fournisseurs d'électricité et de gaz naturel ou à leurs représentants par ces organismes, à partir de leur fichier d'accès à la couverture maladie universelle.

Bien que les clients éligibles n'aient, en théorie, aucune démarche à faire puisque leur fournisseur doit leur adresser l'attestation qu'ils devront compléter (références du ou des contrats concernés, composition du foyer) et lui retourner, afin de bénéficier de tarifs sociaux, il peut s'avérer utile en pratique de se manifester auprès de leur(s) opérateur(s).

En outre, l'attribution du Tarif de Première Nécessité et du Tarif Spécial Solidarité étant annuelle, le bénéficiaire de l'un ou l'autre devra donc renvoyer chaque année l'attestation matérialisant ses droits.

Les critères d'éligibilité à ces tarifs étant identiques, une personne bénéficiant du Tarif de Première Nécessité sera logiquement éligible au Tarif Spécial Solidarité.

Qu'implique le bénéfice de ces prestations ?

Le bénéfice de l'un ou l'autre de ces tarifs, accordé pour un an, peut être renouvelé. Cette démarche garantit également au demandeur le maintien de la fourniture dont il bénéficie.

Quels sont les effets de ces réductions ?

Concernant l'électricité, la réduction accordée par le Tarif de Première Nécessité s'applique à l'abonnement pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 9KW et aux 100 premiers KW consommés mensuellement, selon un taux

déterminé en fonction de la composition du foyer ; soit globalement un taux de réduction compris entre 30 et 50%.

Concernant le gaz, la réduction accordée par le Tarif Spécial Solidarité est un montant forfaitaire, déterminé en fonction de la plage de consommation et de la composition du foyer, soit une réduction forfaitaire annuelle entre 17 € et 118 € pour les personnes en habitat individuel, et entre 54 € et 90 € pour les personnes résidant dans un immeuble d'habitation collectivement chauffé au gaz naturel. Dans ce dernier cas, le Tarif Spécial de Solidarité prend la forme d'un versement forfaitaire (chèque), dont le montant correspond à la réduction applicable selon le foyer concerné.

Les informations nécessaires aux bénéficiaires potentiels du Tarif Spécial de Solidarité en habitat collectif (références du contrat de fourniture de gaz relatif à la chaufferie, pluralité d'énergies) sont normalement affichées dans les parties communes de l'immeuble, librement consultables et communicables aux copropriétaires ou occupants.

Par ailleurs, les personnes concernées par ces tarifs sociaux bénéficient de la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement du contrat (électricité ou gaz), ainsi que d'un abattement de 80 % sur le montant facturé d'un déplacement motivé par une interruption de fourniture consécutive à un défaut de règlement.

Qui peut proposer ces tarifs ?

Si, dans le cas de l'électricité, seuls les fournisseurs dits « historiques » (EDF, distributeurs non nationalisés) sont habilités à facturer au Tarif Première Nécessité, en revanche, tous les fournisseurs de gaz naturel peuvent proposer le Tarif Spécial de Solidarité.

Les consommateurs peuvent obtenir des informations auprès de leur mairie (C.C.A.S.), ou de la collectivité organisatrice de la distribution de l'énergie, chargée du contrôle de cette fourniture.

Pour plus de renseignements : 0800 333 123 (n° vert , appel gratuit), www.edf.fr

La réduction sociale téléphonique

La réduction de facture téléphonique dont peuvent bénéficier, à leur demande, les titulaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation Adulte Handicapé ou de l'Allocation de Solidarité Spécifique, abonnés à une ligne téléphonique fixe, s'élève pour 2010 à 4,21 € hors taxes par mois (le montant est inchangé depuis 2003).

BUREAU DE L'EMPLOI

En atelier, découvrez les techniques pour dynamiser vos recherches d'emploi ; 27 thèmes vous sont proposés pour améliorer votre recherche ou préciser votre projet professionnel par un travail individuel au sein d'un petit groupe.

Pour y participer **le 15 Avril prochain à Lançon**, contacter le Bureau de l'Emploi au 04.90.42.98.38.



BERGERIE/CLASSEC/CHÈVRES MUSICALES UN WEEK-END MUSICAL PRESTIGIEUX

Le Week-end Musical 2010 de Lançon, les 7, 8, et 9 mai prochains, réunira cette année des artistes remarquables. Jugez-en :

- le **vendredi 7 mai, à 21h, Chapelle St-Cyr** : concert de gospels et de chants africains, par le trio vocal féminin « *les Tisseuses d'Etoiles* » accompagné de percussions.
- le **dimanche 9 mai, à 17h, en l'Eglise de Lançon** : le chœur contemporain de « *Musicatreize* », formation désormais célèbre et célébrée par les Victoires de la Musique, nous proposera un programme 'pour rire et pour sourire' : « *Sévère, la musique ?* », avec pas moins de trente choristes, un saxophoniste et un orgue de barbarie.

Ces 2 concerts sont proposés par la Bergerie et le Classec. (Tarifs : 8 et 10 €)

Le Week-end Musical de Lançon comptera cette année un nouveau partenaire, dont les prestations remportent, à juste titre, de plus en plus de succès : « *Les Chèvres Musicales* ». Jérémie HONNORÉ organise un 'Samedi du piano', qui présentera trois concerts, **le samedi 8 mai, à l'Auditorium du Classec** :

- **à 15h** : 50 minutes de piano, par des pianistes en herbe des classes supérieures des conservatoires voisins (entrée libre) ;
- **à 17h** : Concert en famille avec Jérémie HONNORÉ au piano et François CASTANG, récitant : « *Histoire de Babar* », de Francis Poulenc, et « *Estampes* » de Claude Debussy, avec lecture de sa correspondance. (Tarif : 6 €) ;
- **à 21h** : Concert romantique, avec Guillaume COPPOLA, un jeune artiste 'miraculeux' (selon Télérama) et déjà célèbre par ses interprétations de Liszt et Chopin, qui seront d'ailleurs à son programme ; (Tarifs : 8 et 12 €).

OFFICE DE TOURISME

FÊTE DE L'OLIVIER, DE LA VIGNE ET DU TERROIR dimanche 23 mai

Une quatrième édition à la découverte des saveurs et savoir-faire traditionnels....

Cette année encore, le terroir exceptionnel de Lançon sera mis à l'honneur. (vin, huile d'olive, herbes aromatiques...)

De nombreux autres exposants venus de toute la région vous feront également découvrir des spécialités locales (Tome de montagne, confits de fleurs, macarons...) sans oublier les artisans aux savoir-faire traditionnels (sculpteur sur bois d'olivier....).

Diverses activités pour petits et grands sont prévues tout au long de la journée (conférences, balade en calèche ...).

Le programme complet vous sera présenté dans le Lançon Info du mois de mai.

Renseignements à l'Office de Tourisme au 04 90 45 71 32

TOUS LES AMIS DE LÉA - LE VILLAGE SE MOBILISE

Depuis novembre 2009, le village s'est mobilisé pour Léa BENHAMOU, ainsi que les communes environnantes : Salon, Grans, Pélissanne, Lamanon. Vous connaissez sans doute cette petite Lançonnaise de presque 9 ans, scolarisée à l'école Marie Mauron en CE2. Elle a besoin d'un nouveau fauteuil électrique qui coûte 26 000 euros.

La vente des sachets du 'Blé de l'Espérance', sur les communes citées, a permis de récolter 8 000 euros, somme dans laquelle il faut compter une subvention du C.I.Q. de Sibourg, et une autre subvention du club de basket, le SAPELA Basket 13.

Nous attendons la réponse de l'Association 'les Bouchons d'Amour' parrainée par Mr BIGARD. Un dossier a été transmis. Il y aura une subvention au niveau national et une autre au niveau régional. Le samedi 13 mars, un spectacle de danse a été organisé par le Blé de l'Espérance'. Il s'intitulait "Dansons pour Léa".

Mais tout le village s'est senti concerné et nous avons créé une association qui s'intitule : "**TOUS LES AMIS DE LEA**", afin de coordonner les différentes actions organisées dans Lançon, et de pouvoir rendre des comptes bien clairs. Vous pourrez adhérer à cette association pour un montant de 10 euros, y faire vos dons (voir modalités en fin d'article). Vous avez déjà participé à des loteries, chez les commerçants du village.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Une **tombola** est organisée avec de nombreux lots.

➤ Le 25 avril, une **kermesse** est organisée tout l'après midi du dimanche, à partir de 13h (mais il sera possible d'acheter des gâteaux, quiches, pizzas, à l'enclos paroissial, après la messe du matin). Elle se tiendra dans l'enclos paroissial, rue du Conseiller de Trets, enclos que Mr le Curé a mis très gentiment à notre disposition. Vous pourrez vous y amuser, chanter, acheter des "trésors" au vide-grenier, déguster des gourmandises, vous rafraîchir. Durant la kermesse sera organisée une loterie pour gagner un superbe patchwork.

➤ Au même moment, au Val de Sibourg, un **stand** pour LEA sera ouvert pendant le vide-grenier de ce quartier.

➤ Le dimanche 2 mai, de 16h à 18h, vous êtes conviés à un **concert de chorales**, au gymnase du Classec. Vous pourrez écouter 'Les Fauvettes', 'L'Accord parfait (chorale de La Bergerie) et les 'Enfants des écoles', qui auront travaillé les mêmes chants et seront dirigés par Géraldine LACASA. Il y aura peut être une surprise ! A l'occasion de ce concert, sera décerné le prix du programme le mieux décoré par les enfants. Après avoir récompensé le plus beau programme, il sera procédé au tirage de la tombola.

Après le concert vous ne partirez pas les mains vides, car nous vous proposerons quiches, pizzas et gâteaux à déguster à la maison. S'il y a des affamés, ils pourront se régaler sur place bien entendu.

➤ La dernière manifestation avant l'été sera un **concert rock**, donné le 8 mai, à l'Auditorium de Salon, par 'Jazz Band Rock' de l'équipe médicale

de la clinique Vignoli de Salon. Si vous aimez Johnny et sa musique, ne ratez pas ce moment inoubliable.

C'est ce que l'on appelle de la SOLIDARITE, qui est très voisine de l'AMITIE. Merci.

Si vous souhaitez adhérer à l'association (10 euros), ou faire un don, envoyez vos nom, prénom, adresse, et téléphone, à l'ordre de « Tous les Amis de Léa », à Magdeleine LE DEVENDEC, 49 avenue des Oliviers, 13680 Lançon (Secrétaire de l'Association).

LE COMITE COMMUNAL FEUX DE FORÊTS

Le C.C.F.F. organise une nouvelle coupe de bois brûlés, sur les parcelles communales ravagées par l'incendie de l'été dernier (entre la D113 et le chemin de la Cadenière), au profit de l'association " Tous les Amis de Léa", le samedi 10 avril 2010 à partir de 8h00.

Tous les bénévoles désireux d'y participer sont invités à se rendre sur place. Pour tout renseignement, prendre contact avec le responsable du C.C.F.F., Richard VERVISCH au 04.90.42.70.99 - 06.77.87.44.30. Prix du stère 10 euros.

ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS

L'A.C.C.L. organisera, le dimanche 30 mai, sur le terrain de horse-ball, un vide grenier. Il est ouvert à tous (Lançonçais et Extérieurs) ; le prix de l'emplacement est fixé à 10 euros les 5 mètres linéaires ; le nombre de participants est limité à 250 exposants. La date limite d'inscription est le 23 mai.

Restauration et buvette sur place.

Contacts : JEAN-LOUIS : 04.90.42.78.40 et 06.80.966.448

CHRISTIAN : 04.90.42.91.15 et 06.66.61.11.90

CLASSEC

STAGES D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Au CLASSEC, du 12 au 16 avril : des places sont encore disponibles sur 5 matinées pour : Full Contact et Self défense, Tennis, Tennis de table, Roller, Pétanque, Chant & Musique, Danse Jazz contemporain

Possibilité d'accueil matin et soir, de cantine et accueil de loisir l'après-midi.

SECTION HAND BALL

La section « handball » compte à ce jour plus de 80 adhérents, âgés de 5 à 50 ans, et propose des équipes féminines et masculines dans différentes catégories.

Pour leur première participation au championnat, les filles, dans la catégorie « – de 16 ans », enregistrent de bons résultats : 5èmes de la première poule A et actuellement 3èmes de la deuxième phase du championnat.

A son palmarès, l'équipe adulte « loisir » compte 7 victoires, un match nul et une défaite honorable lors du dernier match, disputé contre l'équipe d'Eguilles qui évolue en D3 et occupe la 2ème place du championnat (27 à 24).

Ces réussites, et l'enthousiasme des adhérents, motivent l'inscription d'autres équipes en compétition départementale pour la saison prochaine.

Récemment, un bureau animé par des bénévoles a été mis en place avec la participation du Classec, de son Conseil d'Administration et de la Municipalité.

Nous remercions ces derniers pour l'aide apportée tant en moyens logistiques que financiers.

La contribution de plusieurs sponsors a permis l'achat de tenues et de ballons. Nous espérons l'aide de nouveaux sponsors pour faire progresser cette section et subvenir aux besoins permanents en matériel nécessaire pour l'apprentissage de ce sport.

DANSES HIP HOP ET JAZZ

Comme l'année dernière (les 14 et 15 mars 2009), le Classec et son professeur de danse moderne, Magali WIEST, ont organisé un stage de danses hip-hop et jazz contemporain, les 27 et 28 février 2010.

Une cinquantaine de stagiaires (dix de plus que l'an passé) ont pu se perfectionner ou s'initier aux techniques de danses, animées par Dominique LISETTE, danseur réputé et chorégraphe de nombreuses vedettes (Boney M, Eurhythmics, ...) et de nombreux événements (cérémonie d'ouverture de la coupe du monde 98, défilés Quicksilver et Reebok, ...) et par K'Chash, comédien, danseur et proche collaborateur de la Cie OFF de Tours (Compagnie d'art de la rue), qui dispense des stages de danse à travers toute l'Europe. Ce stage a remporté encore un grand succès : tous les participants ont été enchantés. Il sera reconduit l'année prochaine.

En quelques chiffres : une moyenne de 12 stagiaires par cours, avec 2 niveaux :
2 cours le matin : 1 jazz contemporain ados/adultes, 1 hip hop enfants ;
4 cours l'après-midi : 2 hip hop (1 enfants, 1 ados/adultes), 2 jazz contemporain (1 enfants, 1 ados/adultes).

DANSE AFRICAINE

Le stage de danse africaine s'est déroulé le samedi 13 mars avec 25 personnes, dans une ambiance chaleureuse et joyeuse remplie d'énergie positive : tout le monde a été séduit et plusieurs personnes souhaitent pratiquer sur l'année cette activité.

MASSAGE AYURVEDIQUE

Le stage de massage ayurvédique des 13 et 14 mars a été suivi par 11 personnes : un vrai bonheur selon elles qui seront présentes aux révisions des diverses techniques un dimanche en avril et un en mai.

N'hésitez-pas à venir retrouver infos, programmations et photos sur le site www.classec.net

ACTUALISATION GUIDE ANNUAIRE

Afin de diffuser l'information la plus précise possible, nous vous informons régulièrement des corrections à apporter à l'annuaire économique contenu dans votre guide pratique 2008 :

p.32 : dans *Sports et Loisirs* : ajouter Location d'ânes et Promenades à dos ou en calèche, Mme INESTA, Domaine 'La Petite', 04.90.42.73.69

p.39 : dans *Graphisme/Services*, ajouter Com'ON Médias, Solène PENHOAT, rédaction, conseil en relations publiques et communication, spenhoat@hotmail.com, 06.62.08.35.50

Accueil Mairie : 04 90 42 98 10 / communication@lancon-provence.fr

Retrouvez également l'annuaire économique en ligne sur www.lancon-provence.fr

A G E N D A D ' A V R I L

Samedi 10 avril

Coupe de bois 'pour Léa' avec le CCFF

du 10 au 17 avril

Stage BAFA, 1^{ère} partie du cycle

Classec, toute la journée

du 16 au 30 avril

Lire ensemble, 2 spectacles (20 et 28/04)

Médiathèque du Roulage

samedi 17 avril

➤ Assemblée Générale des Chasseurs
Auditorium, 16h

dimanche 18 avril

➤ 20^{ème} Dégommage de Printemps

Lançon Auto Moto Collection

Départ de Sibourg, 9h30

du 20 au 24 avril

Semaine théâtrale : 'l'Appau du désir'

Avec la Compagnie du Caramentran

Auditorium, 21h tous les soirs

mercredi 21 avril

Soirée-Débat : Le Syndicalisme

Animée par Hélène GOSSEL

Salle Honoré, 20h30, La Bergerie

24 et 25 avril + 1^{er} et 2 mai

Ouverture au Public de la Maison des
Arts et Traditions Provençales

samedi 24 avril

➤ Inauguration «CTM Bernard Glineur»

C.T.M., rte de PéliSSanne, 11h

➤ Journée Débroussaillage

A Sibourg, avec le C.I.Q. Sibourg

dimanche 25 avril

➤ Vide Grenier à Sibourg, la journée

A.P.E. et C.I.Q. Sibourg

➤ Eveil énergétique

Patio du gymnase, l'après-midi

Association 'Energie et Bien-Etre'

➤ Kermesse 'pour Léa'

Cour paroissiale, dès 13h

Association 'Tous les Amis de Léa'

du lundi 26 au vendredi 7 mai

➤ Exposition : Reliefs et Matières

Tableaux de Bernard HAUPT

au Foyer Auffret, Classec,

Vernissage, vendredi 30/03, 18h30

mercredi 28 avril

Conférence : Alexandra DAVID-NEEL

Animée par Raymond MALLERIN

Foyer Auffret, 18h30, Classec

vendredi 30 avril

Ciné-Club

Salle Honoré, 20h30, La Bergerie

dimanche 2 mai

Spectacle pour Léa

Gymnase Marcel Pagnol, 16h

Association 'Tous les Amis de Léa'

mercredi 5 mai

Bilan des débats de la saison

Animé par Richard GOUIRAN

Salle Honoré, 20h30, La Bergerie

jeudi 6 mai

Assemblée Générale

Association A.C.E.S. Taulet-Cadenets

Foyer Auffret, 19h

du 7 au 9 mai

Week-end musical

Bergerie/Classec/Chèvres Musicales

Programme détaillé en page 12

samedi 8 mai

Défilé Commémoratif

10h45, Mairie-Maison Wolff-Cimetière

Anciens Combattants et Souvenir Français

dimanche 9 mai

Vide Grenier et Barbecue géant

City Stade des Baïsses, toute la journée

A.P.E. et C.I.Q. des Baïsses

Lançon Info n° 152 – Bulletin Municipal d'Informations Brèves – avril 2010

Editeur : **Mairie de Lançon-Provence, Place du Champ de Mars, 13680 Lançon-Provence**

Directeur de publication : **M. Georges VIRLOGEUX, Maire de Lançon-Provence**

Reprographie : Mairie de Lançon-Provence

Dépôt légal : 12/05/2000

Première année de publication : 1995

Tirage : 3 200 exemplaires